

# Centre de formation professionnelle du Lauragais

# VAE

Dernière mise à jour le 29/07/2022



**Centre de Formation Professionnel du Lauragais - CFPL**

Association d'Education Populaire de La Landelle

81700 PALLEVILLE – Tel 05 63 82 10 06 – Fax 05 63 82 08 20 - [cfpl@lalandelle.org](mailto:cfpl@lalandelle.org)

Déclaration d'existence : 73.81.00332.81 – Référence Datadock n° 0043773



Enfance/Famille . Formation . Insertion

AEP de La Landelle

81700 Palleville – SIREN 338 370 323 –

[www.lalandelle.org](http://www.lalandelle.org)



**Qualiopi**   
processus certifié

 **RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

La certification qualité a été  
délivrée au titre de la  
catégorie d'action suivante :  
**Actions de validation des  
acquis de l'expérience**

## Accompagnement VAE avec le CFPL

La VAE (validation des acquis de l'expérience) permet de faire valider son expérience professionnelle par une certification, un diplôme ou un titre.

La VAE a plusieurs intérêts :

- Meilleure reconnaissance de soi-même et des autres (sentiment de légitimité)
- Evolution de carrières (certification indispensable pour accéder à un nouveau poste)
- Faciliter sa recherche d'emploi

Le CFPL peut vous accompagner dans votre VAE pour l'obtention de tout titre/diplôme/certification, dans les métiers du travail social, de l'animation, de la formation, et tout autre secteur.

### Prérequis :

- Savoir parler, lire et écrire le français.
- Avoir une expérience d'au moins 1607h (1 année de travail à temps plein) dans le métier concerné. Cette expérience peut être professionnelle ou bénévole.
- Avoir des connaissances de base en informatique : utiliser un logiciel de traitement de texte, envoyer des mails
- D'autres prérequis spécifiques peuvent être nécessaire, selon la certification visée.

La démarche de VAE se fait en plusieurs étapes :

- 1- Définition du projet
- 2- Demande de recevabilité (« livret 1 »)
- 3- Recherche de financements
- 4- Rédaction du dossier de validation (« livret 2 »)
- 5- Evaluation par un jury
- 6- Poursuite du parcours

Le parcours VAE dure généralement entre 3 mois et 1 an. Cette durée dépend des dates de jury, et de votre motivation.

La rédaction du dossier de validation demande un temps personnel important.

Un parcours VAE peut être réalisé seul.e, mais un accompagnement est vivement recommandé.



## Voici les différentes étapes du parcours VAE :

### Étape 1 – Information, réflexion, définition du projet

Pour cette étape, vous pouvez vous faire aider par un Espace Conseil VAE. Vous pourrez y recevoir gratuitement un conseil personnalisé :

- Aide à la définition de votre projet de VAE,
- Recherche des diplômes adaptés à votre expérience,
- Orientation vers les organismes valideurs,
- Information sur le financement du parcours et sur les procédures à suivre pour en bénéficier,
- Orientation si nécessaire vers d'autres dispositifs (bilan de compétences, formation, Conseil en Evolution Professionnelle...).

### Liste des espaces conseil VAE :

#### **CIBC Castres**

23 bis rue Maillot, 81100 Castres

Tel: 05 63 51 63 40

Courriel: [contact@cibc-tarn.fr](mailto:contact@cibc-tarn.fr)

Horaires d'ouverture :

Du Lundi au Vendredi De 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 00 à 17 h 30

#### **Antenne du CIBC à Revel**

Comité de bassin d'emploi

12 avenue de Castelnaudary, 31250 Revel

Tel: 05.63.51.63.40

Courriel: [contact@cibc-tarn.fr](mailto:contact@cibc-tarn.fr)

#### **Maison des associations Castelnaudary**

Maison des Associations

1 Avenue de Lattre de Tassigny

Tél. : 04.68.60.03.69 Courriel : [mda@ville-castelnaudary.fr](mailto:mda@ville-castelnaudary.fr)

Horaires d'ouverture : 8h30 à 12h00 et 13h30 à 17h30 (17h00 le vendredi)

#### **Numéro Occitanie Orientation de la Région**

Le réseau des Espaces conseil VAE missionné par la Région pour informer et conseiller les personnes sur le territoire, vous accueille également par téléphone via le Numéro Occitanie Orientation de la Région au 0 800 00 70 70, appel gratuit depuis un poste fixe.

- **Le CFPL peut également vous accompagner dans cette étape (voir module 1 en page 6)**



## Étape 2 – Demande de recevabilité

Vous prenez ensuite contact avec l'organisme valideur de la VAE, selon le diplôme visé.

Quelques exemples de diplômes :

Diplôme ou titre visé	Organisme valideur
Formation du secteur social : DEAES DETISF DEEJE DEASS CAFERUIS	ASP (agence des services de paiement)  <a href="https://vae.asp-public.fr">https://vae.asp-public.fr</a>
Formation du secteur social : DEETS DEES	Ministère chargé de la solidarité Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation DAVA
Formation du secteur social : BTS ESF	Ministère de l'éducation nationale  <a href="https://francevae.fr/">https://francevae.fr/</a>
Formation animation : CPJEPS BPJEPS DEJEPS DESJEPS	Ministère chargé des sports  <a href="https://www.sports.gouv.fr/emplois-metiers/aide-a-la-formation/decouvrir-la-vae/">https://www.sports.gouv.fr/emplois-metiers/aide-a-la-formation/decouvrir-la-vae/</a>
Formation de formateur :	Ministère du travail -> DREETS  Envoyer le dossier de recevabilité à la DDETS ou DDETS-PP de votre département de résidence.

Sur le site internet correspondant, vous pouvez faire une demande de dossier de recevabilité (aussi appelé livret 1).

Le dossier de recevabilité est unique, c'est le même pour tous les organismes certificateurs. (vous pouvez également le trouver ici : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R10282> )

L'organisme valideur vous informera de la recevabilité de votre demande dans un délai de deux mois maximum. Dans sa réponse, il indiquera les périodes de jury, qui auront lieu dans les 12 mois. Le valideur vous communiquera également le livret de validation ou livret 2. Il pourra aussi vous conseiller des modules de formation pour compléter votre expérience.

► **Le CFPL peut vous accompagner dans cette étape (voir module 2 en page 6)**

### Etape 3 – Recherche de financement

Le coût de la VAE peut être pris en charge, selon le statut du candidat et le financeur concerné.

Les sources de financement possible sont :

- CPF
- Autofinancement
- Employeur
- OPCO
- Pôle emploi (montant moyen : 640€ pour les demandeurs d'emploi).

### Etape 4 – Rédaction du dossier de validation

Dans la majorité des cas, l'évaluation par le jury repose sur un dossier que vous avez réalisé et dont le contenu varie selon le valideur. Vous décrivez notamment dans ce dossier les activités que vous avez exercées, et qui sont en rapport avec la certification visée.

Pour cette étape, un accompagnement est fortement recommandé. Le CFPL propose plusieurs formules.

Vous déposez ensuite le dossier de validation selon les modalités et les délais prévus par l'organisme valideur.

### Etape 5 – Evaluation par un jury

C'est un jury officiel, désigné par la réglementation du diplôme visé qui examine votre dossier de VAE. Il évalue vos compétences par rapport à celles exigées par le contenu de la certification et nécessaires à l'exercice du métier.

Il peut également vous observer en situation de travail, réelle ou reconstituée. Vous pouvez avoir un entretien avec le jury à sa demande ou à la vôtre.

Le jury décide de l'attribution de la certification. La validation peut être :

- Totale : la certification vous est attribuée complètement.



- Partielle : vos acquis ne correspondent pas complètement aux exigences de la certification : le jury vous indique les compétences restant à acquérir. Les compétences validées sont acquises définitivement.
- Le jury peut aussi décider de ne rien valider si vos acquis ne correspondent pas aux compétences attendues.

La décision du jury vous est adressée officiellement par l'organisme ou l'institution qui délivre le diplôme.

## Etape 6 – Poursuite du parcours

En cas de validation partielle, tous les blocs de compétences qui sont validés sont acquis à vie et vous pouvez vous en prévaloir, dans un curriculum vitae par exemple.

Vous pouvez obtenir la totalité de la certification grâce à un complément de formation ou d'expérience.

## Prestations d'accompagnement proposées par le CFPL

Prestation	Tarif TTC
<p style="text-align: center;"><b>Module 1</b></p> accompagnement à la recherche de qualification/diplôme (3h)	150,00 €
<p style="text-align: center;"><b>Module 2</b></p> accompagnement à la demande de recevabilité (3h)	150,00 €
<p style="text-align: center;"><b>Module 3</b></p> Accompagnement au dossier de validation et préparation au jury: Formule complète (24h)	1 600,00 €
<p style="text-align: center;"><b>Module 3</b></p> Accompagnement au dossier de validation et préparation au jury : Formule allégée (12h)	850,00 €
<p style="text-align: center;"><b>Module 4</b></p> Accompagnement post-jury (3h)	200,00 €

Les accompagnements se font par session de 3h, du lundi au vendredi, de 9h à 17h. Vous pouvez annuler les rendez-vous jusqu'à 2 jours ouvrés à l'avance (les jours ouvrés sont lundi-mardi-mercredi-jeudi-vendredi).



## Détail des prestations

### Module 1 : Accompagnement à la recherche de qualification/diplôme

Nous vous aidons à chercher le diplôme/titre/certification le plus proche de votre activité professionnelle.

Nous cherchons ensemble dans le RNCP (répertoire national des certifications professionnelles) pour connaître le niveau du diplôme, et les éventuelles passerelles permettant une poursuite de parcours.

Nous cherchons également l'organisme valideur.

#### Objectifs :

- Définir l'expérience professionnelle du candidat, son poste actuel
- Identifier la certification RNCP la plus proche
- Identifier l'organisme valideur, les dates de jury, les frais éventuels

Cette prestation s'effectue avec le responsable formation du CFPL, ou un.e accompagnateur.trice VAE.

Cette prestation s'effectue en présentiel dans les locaux du CFPL.

### Module 2 : Accompagnement à la demande de recevabilité

Nous vous aidons à remplir le dossier de demande de recevabilité.

#### Objectifs :

- Rassembler les pièces nécessaires à la demande de recevabilité
- Compléter le CERFA de demande de recevabilité
- Envoyer le CERFA

Cette prestation s'effectue avec le responsable formation du CFPL, ou un.e accompagnateur.trice VAE.

Cette prestation s'effectue en présentiel dans les locaux du CFPL.





## **Module 3 : Accompagnement au dossier de validation**

Nous vous accompagnons dans la rédaction du livret 2 et vous préparons au jury.

### **Objectifs :**

#### **S'approprier le livret 2**

- Comprendre la composition et les attentes du jury
- Identifier les différentes parties du dossier VAE
- Comprendre l'approche méthodologique
- S'approprier les référentiels de compétences et d'activités

#### **Analyser et formaliser son expérience**

- Choisir les expériences/activités les plus pertinentes
- Décrire les éléments pertinents de l'expérience

#### **Préparer l'entretien avec le jury**

- Identifier les différentes phases de l'entretien
- Se préparer à l'entretien, expérimenter une simulation
- Améliorer sa prestation orale grâce à des conseils

Cet accompagnement est disponible en formule complète (24h) ou allégée (12h), selon vos besoins.

Cet accompagnement contient entre 0 et 3h d'accompagnement collectif (pour la formule allégée) ou entre 0 et 6h d'accompagnement collectif (pour la formule complète). Cette durée dépend de vos disponibilités et de celle des autres candidat.e.s. Ces accompagnements collectifs se font avec 2 à 6 personnes.

Cette prestation s'effectue avec un.e accompagnateur.trice VAE.  
Cette prestation s'effectue en présentiel dans les locaux du CFPL.

## **Module 4 : Accompagnement post-jury**

### **Objectif :**

Chercher ensemble des formations complémentaires ou d'autres solutions en vue d'obtenir une validation totale

Cette prestation s'effectue avec un.e accompagnateur.trice VAE.



## Déontologie

- Confidentialité des informations recueillies durant les entretiens
- Neutralité
- Transparence sur les objectifs, les moyens et les résultats attendus

## Résultats des années précédentes

Le CFPL débute l'activité de VAE en 2022, aussi les chiffres des années précédentes ne sont pas disponibles.

Chiffres nationaux 2020 pour les candidat.e.s présents au jury VAE :  
61% de réussite complète, 27% de réussite partielle

## Annexes

Règlement intérieur  
Conditions générales de vente  
Contrat d'accompagnement VAE

## Nous contacter

N'hésitez pas à nous contacter pour toute question.

Site internet : <https://www.lalandelle.org/cfpl/>

Adresse mail : [cfpl@lalandelle.org](mailto:cfpl@lalandelle.org)  
Référent handicap : [ram.alibay@lalandelle.org](mailto:ram.alibay@lalandelle.org)

Numéro de téléphone : 05 63 82 10 06  
06 29 61 67 29

Adresse : CFPL, La Landelle 81700 Palleville